

# CQP Assistant moniteur de voile

RNCP6043 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                                                                                 |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé |
| Code(s) NSF             | 335t                                                                                                            |
| Code(s) ROME            | G1204                                                                                                           |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande                                                                                      |
| Convention collective   | 3328 — Sport                                                                                                    |
| Date d'échéance         | 27/08/2018                                                                                                      |

## Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de voile

<http://www.ffvoile.org>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat d'AMV exerce sous la supervision d'un titulaire d'un diplôme d'Etat d'encadrement sportif de niveau IV minimum. Il encadre des publics désignés au sein d'une organisation prédéfinie sous l'autorité du Responsable Technique Qualité (RTQ) de l'établissement qui définit ses missions, ses moyens de travail et son niveau d'autonomie en fonction des conditions d'environnement naturel, matériel et humain, et au regard des compétences techniques spécifiques du titulaire (directives techniques, pédagogiques et de sécurité), conformément à la réglementation et aux accords conventionnels. Le niveau de responsabilité, la nature et la complexité des tâches ainsi que la marge de travail confiés au titulaire du certificat d'AMV sont adaptés à ses compétences attestées. Il encadre les supports (dériveur, planche à voile, catamaran, croiseurs habitables,...) pour lesquels sa compétence est avérée (niveau technique voile requis conforme à l'annexe 3 du règlement du certificat).

Liste des activités visées par le certificat

### ACTIVITES DE SECURISATION DES PRATIQUES ORGANISEES

- Sécuriser le contexte de la pratique (Unité de Compétences Capitalisables n° 1 / UCC n° 1)
- Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants (UCC n° 2)

### ACTIVITES D'ANIMATION DES NAVIGATIONS ORGANISEES

Permettre un temps de pratique maximal (UCC n° 3)

Entretenir l'engagement des pratiquants (UCC n° 4)

### ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DE LA VOILE

Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants (UCC n° 5)

Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants (UCC n° 6)

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le certificat a vocation à répondre aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers prévues par l'article L.212-1 du Code du sport. La certification atteste

- de compétences techniques (UCT 1 à UCT 4) : être capable de piloter un voilier en autonomie (niveau technique '5' FFVoile), de conduire un bateau à moteur, d'assister un blessé et d'éviter le sur accident, de nager couramment;
- de compétences pédagogiques (UCC 1 à UCC 6) : être capable de sécuriser le contexte de la pratique et de

favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants, d'entretenir l'engagement des pratiquants et de permettre un temps de pratique maximal, d'intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants et d'évaluer le niveau d'autonomie des pratiquants.

Les capacités attestées sont :

Appliquer le dispositif de surveillance et d'intervention (DSI) réglementaire de la structure,

Prendre en compte la situation du jour pour adapter le matériel et la zone de pratique,

Réagir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident,

Maîtriser les manœuvres et interventions pour préserver les pratiquants et les matériels.

Sensibiliser les pratiquants aux risques spécifiques de la navigation à venir,

Inciter les pratiquants à adopter des conduites collectives évitant d'aggraver une situation difficile vécue par le groupe,

Responsabiliser les pratiquants dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de navigation et de protection,

Mettre en place des situations permettant aux pratiquants d'expérimenter des comportements adaptés aux situations inhabituelles de navigation.

Réduire le temps de mise en œuvre des différents moments de l'accompagnement,

Faire de chaque moment une occasion d'activité pour le pratiquant,

Adapter et rythmer les situations de navigation en fonction des possibilités du public,

Favoriser l'auto organisation des pratiquants.

Repérer et prendre en compte les attentes des pratiquants pour définir et faire évoluer le projet de navigation,

Construire et adapter les situations d'animation pour chaque type de projets,

Faire de la situation de navigation une occasion d'apprentissages,

Entretenir la convivialité et l'échange.

S'organiser pour comprendre l'activité du pratiquant,

Interpréter les conduites du pratiquant,

Orienter l'activité du pratiquant,

Aménager la tâche proposée au pratiquant.

Créer les conditions de l'évaluation et favoriser l'autoévaluation des pratiquants,

Situer les pratiquants dans leur progression sur les fondamentaux de la technique, de la sécurité, du sens-marin et de la protection de l'environnement,

Evaluer le niveau global d'autonomie des pratiquants,

Orienter le pratiquant vers les offres d'activités de la structure.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur des établissements d'activités physiques et sportives qui proposent un enseignement de la voile (associations, bases nautiques, écoles de voile et de croisière commerciales, ...) attachés à la branche du sport.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Plus de 4000 emplois occasionnels à grande majorité saisonniers

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L 212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport; arrêté interministériel du 9 février 1998 (J.O du 9 avril 1998) relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile, outre les règles conventionnelles (avenant n°1 CCNS).

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

**Tension de recrutement (DARES 2024)**      Modérée (3/5)

---

|                                          |                                                                                                                   |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Facteurs principaux</b>               | Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche                                           |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>          | 1 752 €                                                                                                           |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>          | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)                                                   |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b> | 22 247                                                                                                            |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>       | 45 %                                                                                                              |
| <b>Emplois saisonniers</b>               | 61 %                                                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs                                                                           |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFVoile ou son suppléant.

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé à minima d'un représentant des salariés désigné par la CPNEF sport, d'un représentant des employeurs désigné par la CPNEF sport, d'un responsable d'une formation conduisant au certificat d'AMV et d'un représentant de l'organisme délégataire de la mise en œuvre de la certification, président du jury.

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 27/08/2018 |
|-------------------------------------|------------|

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

[www.ffvoile.net](http://www.ffvoile.net); [www.cpne-sport.fr](http://www.cpne-sport.fr);

<http://www.ffvoile.net>

<http://www.cpne-sport.fr>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6043/>

## Demande CPF — formations engagées

|                      |       |
|----------------------|-------|
| Dossiers CPF engagés | 1     |
| Montant total engagé | 432 € |

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| <b>Coût moyen par dossier</b> | 432 €   |
| <b>Durée moyenne</b>          | 24 h    |
| <b>Période</b>                | 01/2020 |
| <b>France compétences</b>     | 100 %   |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.